

**Compte rendu de réunion MATHEC SFGM-TC
du Mercredi 11 Décembre 2013**

Etaient présents :

- David ADAMS (Bicêtre)
- Bruno LIOURE (Strasbourg)
- Thierry MARTIN (Strasbourg)
- Sondess HADJ-KHELIFA (Toulouse)
- Dominique FARGE et Chen WU (Paris, Saint Louis)

Absents et excusés :

- Zora MARJANOVIC (Paris, Saint Antoine dans l'avion de retour de l'ASH)
- Louis TERRIOU (Lille, dans l'avion de retour de l'ASH)

Conformément à l'ordre du jour les points suivants ont été envisagés :

**Discussion du dossier de Madame P. R (médecin référent Docteur Laure SWIADER à Marseille)
(fiche RCP jointe)**

La RCP recommande :

Compte tenu de l'âge de la patiente 69 ans, il s'agit d'une contre-indication absolue à la greffe vu le risque encouru majoré avec l'âge. Néanmoins, devant cette sclérodermie systémique évoluant depuis 2009 rapidement progressive avec atteinte cutanée extensive et atteinte pulmonaire débutante par un syndrome restrictif, vu la normalité de scanner, et l'existence d'un syndrome inflammatoire, la proposition d'un traitement immunosuppresseur par Cellcept est retenue. Comme indiqué dans l'observation des collègues marseillais, il existe deux contre-indications relatives de toute manière à l'autogreffe en sus de l'âge de la patiente, l'existence de calcification douteuse mammaire gauche qui nécessite une surveillance à 6 mois et d'un nodule de Fowler de taille expansive qui doit également être vérifié.

**Discussion du dossier de Madame G. W, âgé de 50 ans (médecin référent Docteur Mario OJEDA-
URIBE à Mulhouse) (fiche RCP jointe)**

La RCP recommande :

- Eu égard aux recommandations internationales des indications respectives de l'auto et l'allogreffe (Snowden J et al BMT 2011), l'indication éventuelle d'allogreffe n'est pas récuser, vu l'existence d'une hémopathie maligne associée, et dans ce contexte, la procédure d'allogreffe avec un conditionnement atténué pourrait être envisagée pour des raisons hématologiques pures.
- Aucune efficacité formelle de l'autogreffe n'a pu être démontrée sur l'évolution de ces formes de sclérose en plaque « secondairement progressive », qui constitue pour les équipes américaines (R Burt Chicago) une contre-indication absolue à l'autogreffe.
- Compte tenu des risques inhérents à la procédure d'allogreffe, il est indispensable dans tous les cas d'éliminer des contre-indications relatives ou absolues et de parfaire le bilan général de cette patiente avec notamment une évaluation cardiaque et neurologique détaillée, une mesure de l'EDSS.

Autres points discutés :

- 1) Les nouvelles du protocole cellules souches mésenchymateuses et sclérodémie, autorisation obtenue de l'Agence de Biomédecine pour tout patient à inclure contacter *Chen WU. 01 42 38 50 93 TEC ST LOUIS coordination*

Date de la prochaine RCP :

Mercredi 8 Janvier 2014

14 h 00- 15 H 30

Tel : 01 70 72 15 89. PIN Code : 110513, suivi de #

Professeur Dominique FARGE

P.J :

- protocole HSCT,
- formulaire type de compte rendu,
- formulaire type pour l'intensification,
- dossier NISCC,
- fiche RCP Marseille et Mulhouse